

DOSSIERS AUTOCARS DU CONSEIL REGIONAL OCCITANIE (MAISON DE REGION DU GARD)

Sont concernés :

- Les élèves d'Arles scolarisés à Nîmes (ligne 130)
- Les élèves de Tarascon scolarisés à Nîmes ou à Avignon (ligne 151)
- Les étudiants et les apprentis
- Les élèves inscrits dans un établissement public ou privé sous contrat avec l'état

Pièces à fournir :

- ✓ 2 photos (une à apposer sur le dossier d'inscription et une à apposer sur l'attestation provisoire à remettre)
- ✓ Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité, gaz ou téléphone....)
- ✓ Un certificat de scolarité 2023-2024
- ✓ Ou un document justifiant de l'inscription 2023-2024
- ✓ Ou le dernier bulletin justifiant l'orientation scolaire

Remettre à l'élève l'attestation provisoire, ci-après.

GRATUITE POUR LA DELIVRANCE D'UN CONTRAT SCOLAIRE SUR LE RESEAU LIO UNIQUEMENT

- VALABLE DURANT LA PERIODE SCOLAIRE
- POUR UN ALLER / RETOUR
- EN CAR



Arles Crau Camargue Montagnette

Service des Transports scolaires

TRANSPORTS SCOLAIRES AUTOCAR - LIO

Les pièces à fournir :

- Deux photos d'identité récentes.
 - Un justificatif de domicile (quittance de loyer, d'E.D.F....).
 - Photocopie du dernier bulletin scolaire mentionnant votre affectation pour l'année suivante
 - Un certificat de scolarité après la rentrée scolaire **(sans faute)**
-

Communauté d'agglomération

Cité Yvan Audouard - 5 rue Yvan Audouard ● B.P. 30228 - 13637 Arles Cedex

tél. 04 86 52 60 00 ● fax. 04 90 18 43 79 ● courriel : lepresident@agglo-accm.fr ● Site : www.agglo-accm.fr

Communes d'Arles, Boulbon, Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Tarascon



Tout dossier reçu après le 31 juillet se verra appliquer une pénalité de retard de 25€ et ne sera pas assuré d'être traité pour la rentrée. Tout dossier incomplet sera renvoyé

ÉLÈVE

1^{ère} demande Renouvellement

Préférez l'inscription et le paiement en ligne sur : lio-occltanie.fr

Nom : Prénom :

Date de naissance : [][] [][] [][][][] Sexe : Masculin Féminin

PHOTO
Obligatoire

REPRÉSENTANT LÉGAL

À remplir obligatoirement

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Commune : Code postal : [][][][][]

Téléphone : [][][][][][][][][][] Portable 1 : [][][][][][][][][][]

E-mail : @ Portable 2 : [][][][][][][][][][]
 En cochant cette case, j'accepte de recevoir des SMS en cas de perturbation sur le réseau ou d'alerte météo.

SCOLARITÉ

Nom de l'établissement scolaire : Commune :

préciser : école, collège, lycée, lycée professionnel, etc

Régime : interne demi-pensionnaire ou externe

Maternelle / Primaire	Collège	Lycée
<input type="radio"/> PS	<input type="radio"/> 6 ^e	<input type="radio"/> 2 ^{de} <input type="radio"/> Bac Pro*
<input type="radio"/> MS	<input type="radio"/> 5 ^e	<input type="radio"/> 1 ^e <input type="radio"/> CAP*
<input type="radio"/> GS	<input type="radio"/> 4 ^e	<input type="radio"/> T ^{ale} <input type="radio"/> autres*
<input type="radio"/> CM1	<input type="radio"/> 3 ^e	
<input type="radio"/> CM2	<input type="radio"/> SEGPA	Enseignement de spécialité/ Section professionnelle/
<input type="radio"/> ULIS	<input type="radio"/> MLDS	Section Sportive/Langue
	<input type="radio"/> ULIS	<input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2 <input type="radio"/> 3
	<input type="radio"/> Section sportive	*à préciser obligatoirement si le choix de l'enseignement justifie le non-respect de la sectorisation scolaire
	<input type="radio"/> autre (préciser)	

Établissement de secteur Oui Non Avez-vous obtenu une Dérogation : Oui Non
(si oui, joindre obligatoirement une copie de l'attestation)

NB : une dérogation de l'Education Nationale ne vaut pas acceptation de la prise en charge de la gratuité du transport scolaire par la Région
Les apprentis, étudiants et élèves post-bac ont la possibilité d'accéder aux services de transports scolaires dans la limite des services et places disponibles moyennant une pré-inscription et l'acquisition d'un titre commercial auprès du service régional des mobilités

TRANSPORT

Mode de transport souhaité (1) : Autocar Train

Trajet demandé : Commune de montée Nom de l'arrêt ou gare
(ALLER) Commune de descente Nom de l'arrêt ou gare

(1) : Seule la Région a autorité pour décider, après instruction des droits au transport des élèves, du mode de transport (autocar ou train), du réseau utilisé.

Choisir son abonnement : cocher la case correspondante dans le tableau au dos du document.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Gratuit Pénalité : 25,00€ 195,00€ Rejet

Date de réception :



Notice explicative pour compléter votre demande de carte de transport scolaire régional

Année scolaire 2023/2024

(Établir une demande par élève)

Pour plus d'informations contactez le : **0 806 800 350** Service gratuit + prix appel
 Maison de la Région - Service régional des Mobilités du Gard
 Triangle de la gare - 21 Allée Boissy d'Anglas - 30900 NIMES

CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions du statut d'ayant-droit ouvrant les droits à la gratuité :

- Habiter dans le Gard
- Habiter à plus de 3 Kms de l'établissement scolaire
- Être scolarisé(e) de la petite section de maternelle jusqu'à la fin des études secondaires (hors apprentis) dans un établissement public ou privé sous contrat avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de de l'Agriculture ou de la Défense
- Être scolarisé(e) dans son établissement de secteur ou sur dérogation ou décision d'affectation. (sous conditions d'éligibilité : voir article 2.b du règlement du transport scolaire régional)

Toute inscription tardive au-delà du 31 juillet 2023 se verra appliquer une majoration forfaitaire de 25€.

Dans le cas contraire l'élève est non-ayant-droit à la gratuité et devra s'acquitter d'un accès spécial à 195€/an

TARIFS

Je choisis	ABONNEMENTS (Voir conditions tarifaires au dos)	Ayant droit	Tarif avec pénalités de retard (ayants- droits après le 31/07)	Non ayant droit
<input type="radio"/>	Demi pensionnaire et externe 1 aller-retour par jour scolaire ainsi qu'un accès illimité aux cars de ligne régulière du réseau lio d'Occitanie (du 1er septembre au 31 août 2024).	Gratuit	25€	195€
<input type="radio"/>	Interne 1 à 2 allers-retours par semaine du calendrier scolaire ainsi qu'un accès illimité aux cars de ligne régulière du réseau lio d'Occitanie (du 1er septembre au 31 août 2024)	Gratuit	25€	195€

Le titre de transport pour les non ayants-droits comprend la libre circulation sur le réseau routier lio d'occitanie du 1er jour de la rentrée scolaire au 31 août 2024.

Merci de joindre si nécessaire le règlement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC en indiquant au dos les nom, prénom et date de naissance de l'élève. L'abonnement scolaire sera délivré après règlement de la somme due (voir détail des tarifs dans le cadre ci-dessus)

Je soussigné(e) certifie l'exactitude des renseignements portés sur cet imprimé et m'engage à signaler sans délai tout changement intervenu dans la situation de mon enfant.

J'ai lu et j'accepte le règlement régional des transports scolaires, consultable sur lio-occitanie.fr

Date :

Signature du représentant légal :

L'élève :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES TRANSPORTS SCOLAIRES

(extraits)

L'élève non inscrit aux transports scolaires, qui ne dispose donc pas de titre de transport valable à la rentrée, bénéficie d'une période de tolérance de 10 jours ouvrés afin de régulariser sa situation.

L'élève a l'obligation de faire sa demande de titre de transport scolaire lors de cette période auprès de la Région.

Au terme de ce délai l'élève est en infraction :

Pour accéder au transport, l'élève devra payer un titre de transport commercial.

A défaut d'un titre de transport, **l'élève en infraction, sera redevable d'une amende de 50€.**

Ces éléments issus du règlement des transports sont consultables sur le site Internet : lio-occitanie.fr

DUPLICATA

Carte ou titre de transport perdu, volé ou détérioré :

S'adresser au service régional des mobilités du Gard qui délivre les duplicatas contre la somme de 10 €.

Voir le site lio-occitanie.fr ou appeler le **0 806 800 350** Service gratuit + prix appel

Ne sont pas concernés par cet imprimé, les élèves qui résident et qui sont scolarisés dans les territoires de :

NIMES METROPOLE, SMTBA(Ales), COGA(Avignon), CAGR(Bagnols).